

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 488 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette à l'entrée du square rue de la Roquette à Paris 11^e.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette à l'entrée du square rue de la Roquette à Paris 11^e ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir des enfants détenus de 1836 à 1929 à la prison de la petite Roquette à l'entrée du square rue de la Roquette à Paris 11^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « En ces lieux, était édifiée la Prison pour mineurs de la Petite Roquette, où de 1836 à 1929 furent détenus dans des conditions inhumaines des milliers de jeunes âgés de 7 à 21 ans. En leur mémoire »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2020 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO